

L'Europe et la paix : quelle politique pour une Union européenne sans constitution?

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1705

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quelle politique pour une Union européenne sans constitution?

L'Europe peine à sortir de l'impasse. Les intérêts particuliers freinent toujours son action. Un colloque a fait le point de la situation et suggéré, à défaut d'unanimité, de cordonner de façon durable les différentes politiques nationales en matière de paix et de sécurité.

En choisissant comme thème de débat «l'Europe et la paix», la Fondation Jean Monnet ne proposait-elle pas un sujet facile? Les orateurs invités ne pouvaient que constater ce succès inouï: après des siècles d'affrontements de plus en plus sanglants, l'Europe connaît depuis plus de cinquante ans la paix, même si l'on n'oublie pas que la guerre dite froide fut accompagnée à l'est de répressions lourdes (Berlin, Budapest, Prague), que la décolonisation française fut meurtrière, que le démembrement de l'ex-Yougoslavie entraîna une guerre ethnique. Mais le socle européen n'en fut pas ébranlé, nul jeu d'alliances propageant le feu comme le vent l'incendie.

Etaient invités pour débattre de l'Europe et de la paix, sous la houlette de Bronislaw Geremek, incarnation de l'humanisme européen, Jakob Kellenberger qui, à son expérience d'ancien secrétaire d'Etat suisse aux affaires étrangères, ajoute celle de dirigeant de la Croix-Rouge internationale qu'il n'évoque pas ouvertement par retenue de fonction et enfin Alain Richard, socialiste français, ancien ministre de la défense, vice-président du Parti socialiste européen, sensible par ce parcours aux exigences nationales, aux rapports de force et à leur dépassement par une Europe plus étroitement unie.

La fausse perspective de l'addition

L'Union européenne peut-elle être un contributeur de paix? A-t-elle les moyens d'une telle politique? Un chiffre: la totalité des effectifs militaires mobilisables est de 1,5 million d'hommes. Pourtant seulement 40 000 sont disponibles pour intervenir dans une mission extérieure. Le coût d'un soldat européen, mis au service de l'ONU, est cinq fois supérieur au coût de soldats ghanéens ou indiens.

Au Liban, où sont engagés dans la FINUL quelques milliers de soldats européens, il a été proposé qu'ils portent un badge marquant leur appartenance. Vingt-quatre pays européens étaient d'accord, sauf un. Ce fut suffisant pour que ce veto fit abandonner le projet.

Même inefficacité pour les contributions au développe-

ment, l'argent étant un moyen de pacification. Tous les pays membres additionnés, plus ce que paie la Commission, font que l'Union européenne est le plus important des contributeurs au monde. Sauf, souligne Alain Richard, que les crédits nationaux ne s'additionnent pas; ils sont au service exclusif d'une politique nationale.

L'attractivité

L'Union exerce une attractivité incontestable sur ses voisins (à l'exception des pays de l'AELE, personne ne s'est interrogé sur ces exceptions!). Cela a permis et permet d'exercer une pression efficace pour que les pays candidats adoptent des dispositions de respect des minorités, comme par exemple en Roumanie.

Mais cette influence a ses limites. Celles de la non-extensibilité de l'Union. L'attractivité est utilisée pour faire évoluer la Turquie. Mais Alain Richard se prononce pourtant contre l'adhésion de ce pays qui ne permettrait pas de créer une Union plus étroitement unie.

La sécurité

Une guerre intra-européenne paraît aux nouvelles générations, nées après 1945, si absurde que l'Union perd, par cette accoutumance à la paix considérée comme allant de soi, son dynamisme. Elle a passé au stade gestionnaire.

Bronislaw Geremek, en introduction et conclusion, s'est demandé s'il ne fallait pas compléter le concept de paix, acquise, par celui de sécurité. Mais à

part une politique coordonnée d'immigration ou les contrôles centralisés de Schengen, le besoin de sécurité fait appel à des protections rapprochées. Il est propre à renforcer des courants et des partis nationalistes. C'est un enjeu difficile et qui mériterait d'être abordé pleinement pour lui-même.

Les obstacles et les perspectives

L'Europe, au service de la paix, a besoin d'une relance, d'un nouvel horizon. Or le débat à partir d'exemples concrets faisait ressortir les obstacles. Soit la règle de l'unanimité ou l'absence de constitution; l'indétermination des limites territoriales, et par conséquent l'absence d'une politique de partenariat avec les pays voisins et non membres.

En revanche apparaît comme ouvrant de larges perspectives une coordination serrée des politiques nationales, non pas au coup par coup, mais instituées. Quand cette question est évoquée, est brandi l'épouvantail d'une Europe à deux vitesses. Mais il n'y a pas de risques si la coordination plus serrée ne crée pas d'avantages égoïstes et si elle reste ouverte à tous les pays qui la désirent. Certes la Commission et le Parlement crieront au danger de mettre en place des forces centrifuges, mais devant le blocage de la règle d'unanimité, pourquoi ne pas utiliser le dynamisme des politiques internationales européennes? Ce débat-là mériterait d'être instauré. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
C-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Invité:
Francis Daetwyler

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch